



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 2 de 13

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

- H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 3 de 13

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
100-51-6	Alcool benzylique			< 50 %
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H302 H319			
	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthanamine, 1,3-benzènediméthanamine et 2-(chlorométhyl)oxirane			< 25 %
	Acute Tox. 4; H302			
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			< 25 %
	220-666-8	612-067-00-9	01-2119514687-32	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H312 H302 H314 H318 H317 H412			
1477-55-0	Xylylènediamine			< 10 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H318 H317 H412 EUH071			
69-72-7	Acide salicylique			< 3 %
	200-712-3	607-732-00-5	01-2119486984-17	
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H361d H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
100-51-6	202-859-9	Alcool benzylique	< 50 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 1570 mg/kg		
		Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec 5-amino-1,3,3-triméthylcyclohexaneméthanamine, 1,3-benzènediméthanamine et 2-(chlorométhyl)oxirane	< 25 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
2855-13-2	220-666-8	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	< 25 %
	par inhalation: CL50 = >5,01 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ATE 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1030 mg/kg		
1477-55-0	216-032-5	Xylylènediamine	< 10 %
	par inhalation: CL50 = 2,4 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = ~ 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 930 mg/kg		
69-72-7	200-712-3	Acide salicylique	< 3 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 891 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 4 de 13

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.  
Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Mettre les personnes en sûreté.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Pour les non-secouristes**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 5 de 13

Ne pas respirer les vapeurs.

**Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Température de stockage recommandée : 10°C - 30°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:

Oxydants, Des acides et des bases.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fond

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 6 de 13

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,073 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,073 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,06 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/l
	Sédiment marin	0,578 mg/l
	Sol	1,121 mg/l

**Conseils supplémentaires**

Donnée non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 30 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Protection contre les projections: Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) > 10 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:

Liquide

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 7 de 13

Couleur: Jaune clair  
Odeur: Odeur ammoniacale  
pH-Valeur (à 20 °C): 11

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: n.d.  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: > 200 °C  
Point de sublimation: n.a.  
Point de ramollissement: n.d.  
Point d'éclair: > 100 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide: n.a.  
gaz: n.a.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.  
Limite supérieure d'explosivité: n.d.  
Température d'auto-inflammation: n.d.

**Température d'inflammation spontanée**

solide: n.a.  
gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur: 13,75 hPa  
(à 21 °C)  
Densité (à 21 °C): 1,05 g/cm<sup>3</sup>  
Densité apparente: n.a.  
Hydrosolubilité: Non miscible  
(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.  
Viscosité dynamique: 185 mPa·s  
(à 25 °C)  
Viscosité cinématique: > 20,5 mm<sup>2</sup>/s  
(à 40 °C)  
Durée d'écoulement: n.d.  
(à 23 °C)  
Densité de vapeur relative: n.d.  
Taux d'évaporation: n.d.  
Épreuve de séparation du solvant: n.d.  
Teneur en solvant: 0 %

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 8 de 13

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

**10.4. Conditions à éviter**Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Protéger contre la radiation solaire direct.**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants, Des acides et des bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:  
Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par inhalation.  
Absence de données toxicologiques.  
ATEmix/orale: > 900 mg/kg  
ATEmix/cutanée: > 2000 mg/kg  
ATEmix/inhalatif: > 100 mg/l [les vapeurs]  
ATEmix/inhalatif: > 2 mg/l [les poussières]**ETAmél calculé**

ATE (orale) 853,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 18,74 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 2,555 mg/l

**Irritation et corrosivité**Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; Xylylènediamine)

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 9 de 13

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080411 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Xylylènediamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 10 de 13



Code de classement: C7  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 80  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Xylylènediamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Code de classement: C7  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Xylylendiamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Marine polluant: Yes  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-A, S-B  
Groupe de ségrégation: 18 - alkalis

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Xylylendiamine, 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 11 de 13

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B**

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 12 de 13

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP COROFLAKE EP PRIMER, COMP. B

Date de révision: 09.09.2021

Code du produit: 00359-1351

Page 13 de 13

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*